



L'aide à la rénovation énergétique

Aides financières

Dédiées à la rénovation énergétique en 2025



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



avec



**France
Renov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

**Au cœur de
votre quotidien**

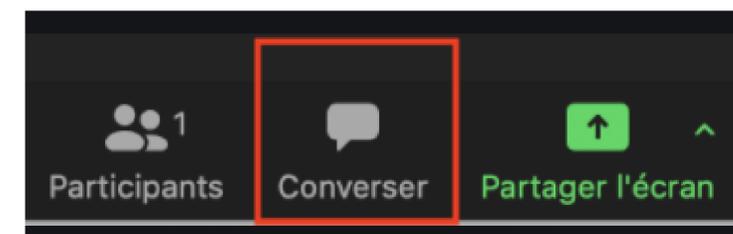
**toulouse
métropole**



Votre micro et votre caméra sont coupés, c'est normal

N'hésitez pas à vous présenter sur le chat

Pour toute question, merci d'utiliser le chat,
Je vous répondrai en fin de présentation



Le diaporama ainsi que les questions/réponses vous seront adressés dans quelques jours

Sommaire



- Qui sommes-nous ?
- Quels sont les prérequis sur les aides financières ?
- Quelles seront les aides financières en 2025 ?
- Quels sont les points d'attention ?

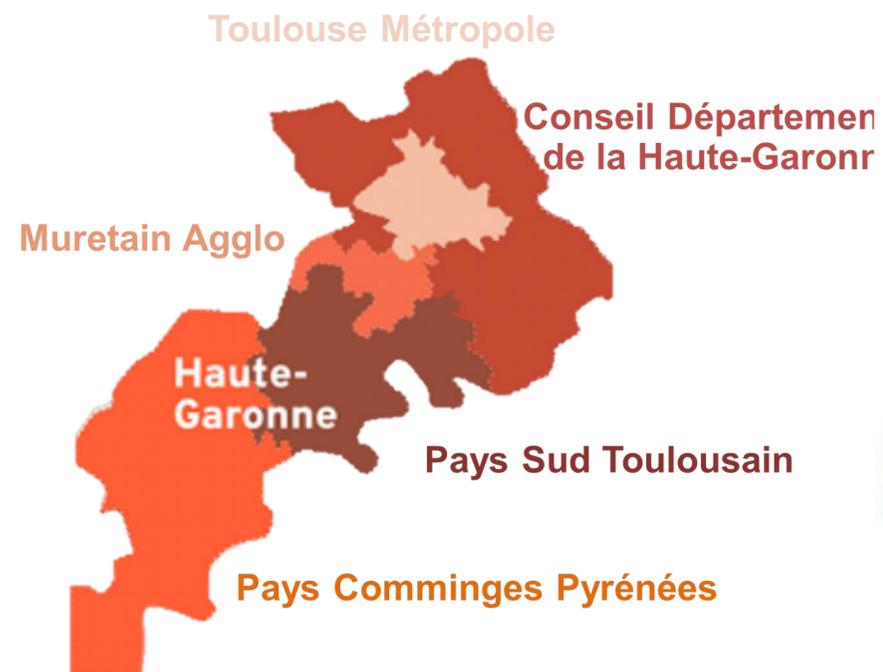
1. Qui sommes-nous ?



Un réseau national **France Renov' 450 guichets** coordonnés ; à l'échelle régionale **31 guichets Renov'Occitanie**

5 guichets pour la Haute-Garonne

Mission de **service public** portée par chacun des territoires avec le soutien de la Région



Arche Marengo - 1 allée Jacques Chaban-Delmas 31500 Toulouse



1. Qui sommes-nous ?



Conseils **neutres et gratuits**



Pour trouver le bon guichet France Rénov' :
[Trouver un conseiller France Rénov' | France Rénov' \(france-renov.gouv.fr\)](https://france-renov.gouv.fr)

1. Qui sommes-nous ?

OUVERTURE DE LA **MAISON DE L'ÉNERGIE** LE 17 FÉVRIER 2022

Arche Marengo - 1 allée Jacques Chaban-Delmas 31500 Toulouse



1. Qui sommes-nous ?



Téléphone : 05 34 24 59 59 du mardi au vendredi : 9h-12h30 et 14h-18h

Mail : renov@toulouse-metropole.fr

Accueil sans RDV à la maison de l'énergie du mardi au jeudi : 10h00-12h00 et 14h-18h

Je prends conseil



JE PRENDS RENDEZ-VOUS EN LIGNE

dans une des permanences décentralisées
sur Toulouse Métropole

JE PRENDS RENDEZ-VOUS



J'APPELE LA PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

du mardi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

05 34 24 59 59



JE DEMANDE DES CONSEILS

par email

J'ENVOIE MA DEMANDE

Quels sont les prérequis pour les aides financières ?



2. Les prérequis sur les aides financières

a. RGE

Création en novembre 2011 de la mention « Reconnu Grenelle environnement » par l'ADEME et le Gouvernement, devenu depuis « **Reconnu Garant de l'Environnement** ».

- Obligatoire pour mobiliser les aides financières.
- Un annuaire avec des entreprises locales ayant signées une **charte d'engagement avec Toulouse Métropole** est disponible sur notre site (avril 2023) : <http://renov.pro.toulouse-metropole.fr>



Pour trouver un artisan RGE :



france-renov.gouv.fr

RGE
RECONNU
GARANT
ENVIRONNEMENT

Entreprise RGE ou un architecte Domaines de travaux d'une entreprise

Trouver un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)

Code Postal
Saisissez une ville ou un code postal

Saisissez votre localisation

Rayon de recherche
Distance maximale des entreprises

Type de travaux
Overtures, isolation, étude thermique, etc.

Sélectionnez Sélectionnez

2. Les prérequis sur les aides financières

b. Les critères techniques et administratifs

Consulter notre fiche pratique ! TOUTES les informations qui **DOIVENT** figurer sur les devis et factures notamment les critères techniques d'éligibilité par action.

[Mon artisan, mes devis et factures](#)



Toulouse Métropole Renov'

Un accompagnement personnalisé à chaque étape du projet de rénovation énergétique de votre logement

Maison de l'Énergie 1 allée Jacques Chaban Delmas 31 500 Toulouse

Téléphone : 05 34 24 59 59

Courriel : renov@toulouse-metropole.fr

Site internet : www.Renov.toulouse-metropole.fr



Mon artisan, mes devis et factures : focus sur les critères techniques d'éligibilité
17 avril 2023

OBJECTIF : Cette fiche pratique a été rédigée dans le but de donner au particulier un premier niveau d'information sur l'analyse de devis ; cela permet ainsi d'être autonome dans les démarches de demande d'aides financières.

Mon artisan, mes devis et factures

Pour trouver un **artisan RGE** (Reconnue Garant de l'Environnement), le site du gouvernement <https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel> propose une recherche par domaine de travaux et une « offre globale » ce qui signifie que l'entreprise est qualifiée pour plusieurs types de travaux.

Toulouse Métropole Renov et ses partenaires ont mis en ligne un annuaire des artisans ayant signé une charte d'engagement. La liste des signataires est disponible en suivant ce lien : <http://renov.pro.toulouse-metropole.fr>

Pour obtenir les aides financières, je dois transmettre les DEVIS puis les FACTURES établis par l'artisan RGE qui réalise les travaux. Il faut veiller à la conformité de ces documents qui doivent contenir les informations suivantes :

- Le N° RGE de l'artisan.
- La date de la visite préalable du chantier. *NB. L'artisan doit effectuer une visite préalable afin de valider l'adéquation des matériaux et des équipements au logement concerné.*
- Le taux de la TVA sur le matériel et la pose.
- Le coût du matériel et celui de la pose doivent être clairement séparés.

2. Les prérequis sur les aides financières

b. Les critères techniques et administratifs



- Statuts divers : occupants, bailleurs, syndics, etc...
- **4 catégories de Foyers fiscaux** soit 4 réponses possibles,
- Logement à usage de **résidence principale**, âge de l'habitation **+ 15 ans** (sauf exception),
- Professionnels **RGE** : artisans et bureaux d'étude thermique,
- Respect de **critères techniques**,
- Formaliser « en ligne » une demande **AVANT** d'avoir signé un devis (sauf exception....) et respecter la procédure,
- Quasiment tous les dispositifs sont cumulables.

2. Les prérequis sur les aides financières

c. Les foyers fiscaux



La **somme des Revenus Fiscaux de Référence** (RFR) des occupants du logement et le **nombre de personnes** y résidant et non pas de part fiscale.

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 524 €	+ 9 524 €

2. Les prérequis sur les aides financières

c. Les foyers fiscaux



La **somme des Revenus Fiscaux de Référence** (RFR) des occupants du logement et le **nombre de personnes** y résidant et non pas de part fiscale.

Exemple : 2 adultes avec 1 enfant = 3 personnes

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 524 €	+ 9 524 €

2. Les prérequis sur les aides financières

c. Les foyers fiscaux



La **somme des Revenus Fiscaux de Référence** (RFR) des occupants du logement et le **nombre de personnes** y résidant et non pas de part fiscale.

Exemple : 2 adultes avec 1 enfant = 3 personnes RFR (cumulés si plusieurs Avis d'Impôts) = 48 753 €

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 524 €	+ 9 524 €

Quels seront les aides financières en 2025 ?



Toulouse
MAIRIE - MÉTROPOLE



3. Les aides financières en 2025

a. Les types de parcours

- « **Parcours non accompagné** » dit rénovation par geste de travaux

Aide forfaitaire

Sans gain énergétique attendu

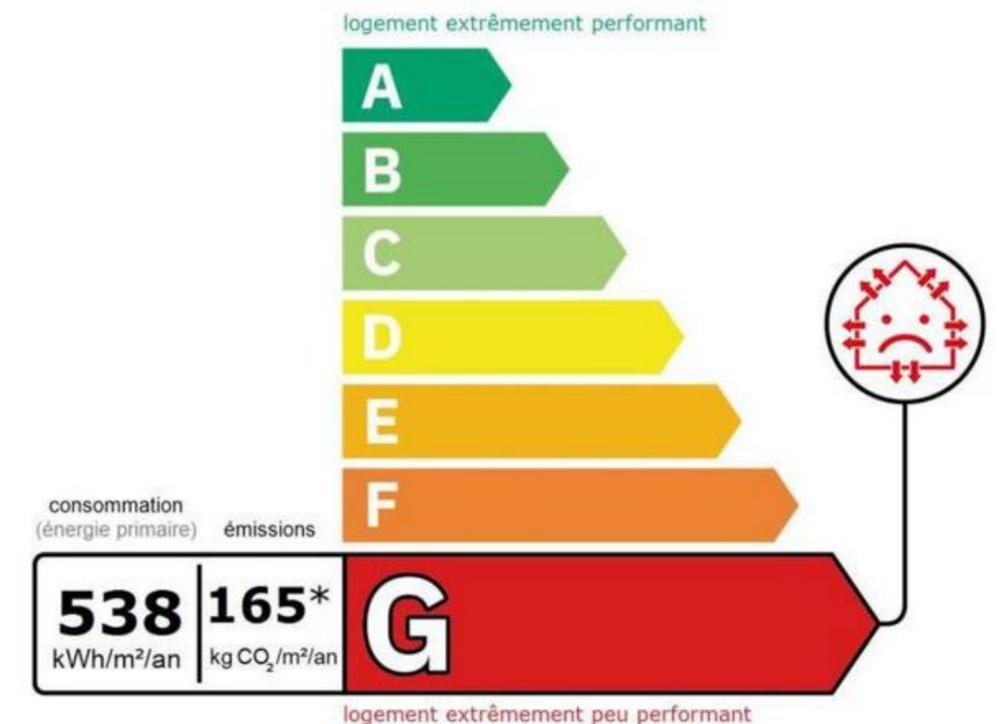
- « **Parcours accompagné** » dit rénovation d'ampleur

Accompagnement obligatoire par une structure agréée

Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

Minimum **2 gestes d'isolation** parmi les murs, le plancher haut, le plancher bas ou les menuiseries

2 sauts de classes minimum



3. Les aides financières en 2025

b. Parcours non-accompagné



Parcours non accompagné : par geste de travaux **MaPrimeRénov' par geste**

Conditions

- **Pas accessible aux revenus « supérieurs » (rose)**
- Logement de **plus de 15 ans**
- Propriétaires **occupants, bailleurs, usufruitiers**, titulaires droit réel conférant l'usage du bien, preneurs bail emphytéotique, **indivision** (si accord avec l'ensemble des membres)

3. Les aides financières en 2025

b. Parcours non-accompagné



MaPrimeRénov' par geste

	Ménages aux revenus « Très modestes »	Ménages aux revenus « Modestes »	Ménages aux revenus « Intermédiaires »	Ménages aux revenus « Supérieurs »
ISOLATION				
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	Non éligible
Isolation thermique des murs par l'intérieur	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m²	20 €/m²	15 €/m²	
Isolation thermique des toitures terrasses	75 €/m²	60 €/m²	40 €/m²	
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	
CHAUFFAGE ET/OU EAU CHAUDE SANITAIRE				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €	400 €	Non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	5 000 €	4 000 €	3 000 €	
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	11 000 €	9 000 €	6 000 €	
Chauffe-eau solaire individuel	4 000 €	3 000 €	2 000 €	
Système solaire combiné	10 000 €	8 000 €	4 000 €	
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 500 €	2 000 €	1 000 €	
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 250 €	1 000 €	500 €	
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 250 €	1 000 €	750 €	
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	3 750 €	3 150 €	1 400 €	
Chaudière bois à alimentation automatique (granules, plaquettes)	5 000 €	3 850 €	2 100 €	
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	1 250 €	750 €	500 €	
AUTRES TRAVAUX				
Audit énergétique hors obligation réglementaire (conditionne a la réalisation d'un geste de travaux)	500 €	400 €	300 €	Non éligible
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	
Ventilation double flux (conditionnée à la réalisation d'un geste d'isolation)	2 500 €	2 000 €	1 500 €	

NB : Les PAC air-air (clim réversible) ne sont pas éligibles aux aides MaPrimeRénov' par geste

3. Les aides financières en 2025

b. Parcours non-accompagné



Procédure

- Je crée mon compte sur le site **MaPrimeRénov'** : maprimerenov.gouv.fr
- Je fais des devis auprès de professionnels **RGE**
- Je **dépose ma demande** avec les devis
- Je **fais les travaux** (conseillé d'attendre la validation de votre dossier par MaPrimeRénov')
- Sur factures, je **dépose ma demande de paiement**

Plus de détails sur la fiche pratique de ce dispositif à ce lien: [MPR Parcours non accompagné](#)

3. Les aides financières en 2025

b. Parcours non-accompagné



Certificat d'Économie d'Énergie

Conditions

- Ouvert à **tous** (résidences secondaires, locataires, SCI sans conditions)
- Logement de **plus de 2 ans**
- Montants variables - **à préciser /comparez bien les offres** - selon votre situation personnelle : foyer fiscal, maison ou appartement, m² chauffés, sources d'énergie avant et après travaux, etc..
- **Par action** : isolation, chauffage et/ou eau chaude, VMC, émetteurs de chaleur basse température et régulation de la température. L'expression « *Coup de pouce* » est appliquée à certains modes de chauffage en remplacement d'équipements non-performants

3. Les aides financières en 2025

b. Parcours non-accompagné



Aides estimées (maison individuelle en Haute-Garonne, 100 m², au gaz naturel avant travaux)

ACTIONS	Foyers « Très modestes »	Foyers « modestes », « intermédiaires » et « les plus élevés »
ISOLATION		
Combles ou rampant	9 €/m ²	7 €/m ²
Plancher bas	6 €/m ²	5 €/m ²
Toit terrasse	5,50 €/m ²	5 €/m ²
Murs	7 €/m ²	6,50 €/m ²
Fenêtres et portes-fenêtres	19 €/m ² de menuiserie	18,50 €/m ² de menuiserie
VENTILATION		
VMC simple flux type A basse consommation	128 €	117 €
VMC simple flux type B basse consommation	142 €	130 €
VMC double flux autoréglable	179 €	163 €
VMC double flux modulée	189 €	172 €
CHAUFFAGE ET/OU EAU CHAUDE ; EMETEURS DE CHALEUR BASSE TEMPÉRATURE ET REGULATION DE LA TEMPÉRATURE		
Chauffe-Eau Solaire	144 €	144 €
Appareil indépendant de chauffage au bois	42 €	39 €
PAC air –eau en remplacement d'une autre PAC ou d'un chauffage électrique	365 €	272 €
PAC air-air	350 €	316 €
Chauffe-eau thermodynamique	86 €	78 €
Radiateur électrique à régulation électronique à fonctions avancées	9 €/radiateur	9 €/radiateur
Plancher chauffant basse température	138 €	125 €
Radiateur basse température	8 €/radiateur	7 €/radiateur
Thermostat d'ambiance	52 €	48 €
Sonde extérieure de température	10 €	9 €
Robinet thermostatique	8 €/robinet thermostatique	7 €/robinet thermostatique
Système Solaire Combiné	740 €	670 €

3. Les aides financières en 2025

b. Parcours non-accompagné



Coup de pouce chauffage en remplacement d'une chaudière gaz naturel, propane et fioul

	Foyers « Très modestes »	Foyers « Modestes »	Foyers « Intermédiaires »	Foyers « Les plus élevés »
En remplacement d'une chaudière alimentée par du GAZ NATUREL, PROPANE, CHARBON ou FIOUL				
Chaudière biomasse				
Pompe à chaleur air-eau		4000 €		2 500 €
Pompe à chaleur hybride				
Pompe à chaleur eau-eau		5 000 €		5 000 €
Système Solaire Combiné				
Raccordement à un réseau de chaleur		700 €		450 €
En remplacement d'un appareil alimenté par du CHARBON				
Appareil indépendant de chauffage au bois		800 €		500 €
Immeuble où l'on change le conduit d'évacuation des résidus de la combustion				
Par logement		700 €		450 €

NB. Ces niveaux minimaux d'incitations financières sont applicables aux opérations qui sont achevées au plus tard le 31 décembre 2026.

3. Les aides financières en 2025

b. Parcours non-accompagné



Procédure

- Je **définis** mon projet ;
- Je fais des **simulations** auprès de différents fournisseurs d'énergies ;
- Je fais mes devis auprès de **professionnels RGE** ;
- Je **réalise mes travaux** ;
- Je **demande mes primes** avec mes factures.

NB : dans le cas du parcours accompagné, les CEE sont valorisés par l'ANAH.

Plus de détails sur la fiche pratique de ce dispositif à ce lien : [Certificat d'économie d'énergie](#)

3. Les aides financières en 2025

c. Parcours accompagné



MaPrimeRénov' parcours accompagné

Conditions

- **2 sauts de classes**
- **2 gestes d'isolation** parmi : plancher haut, plancher bas, mur et fenêtres, avec au min de 25 % de la surface en question
- Obligation d'avoir recours à une structure « **Mon Accompagnateur Rénov'** » agréée
- **Résidence principale**
- Propriétaires bailleurs (revenus très modeste et modeste depuis le 1^{er} juillet 2024), usufruitiers, propriétaires en indivision sous condition.

3. Les aides financières en 2025

c. Parcours accompagné



Mon Accompagnateur Rénov' (MAR)

- Toute demande de MPR rénovation globale faite à partir du 1^{er} janvier devra se faire via un nouveau type d'acteur : **Mon Accompagnateur Rénov'** (MAR)

[Liste des structures MAR sur Toulouse Métropole](#)

- Les prestations des MAR :
 1. Audit énergétique
 2. Appui élaboration du projet de travaux, validation des devis et plan de financement
 3. Aide au montage des dossiers de demande d'aides
 4. Accompagnement du ménage tout au long de la réalisation des travaux
 5. Une seconde visite sur place post-travaux

3. Les aides financières en 2025

c. Parcours accompagné



Souvent « devis à tiroirs » :

- 1^{er} partie = **Audit énergétique** (~ 600 à 900 € HT)
- 2^{ème} partie = **Accompagnement** aux travaux si intéressant (~ 1000 à 1200 € HT).

2 types de financement mobilisable suivant parcours accompagné ou non

		MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
MAPRIMERENOV' PARCOURS ACCOMPAGNE					
Financement de Mon Accompagnateur Renov'	2 000 €	100%	80%	40%	20%
Maximum de financement pour Mon Accompagnateur Renov'	2 000 €	2 000 €	1 600 €	800 €	400 €
MAPRIMERENOV' PAR GESTE DE TRAVAUX					
Audit seul si réalisation d'un geste de travaux		500 €	400 €	300 €	

3. Les aides financières en 2025

c. Parcours accompagné



PLAFONDS DES DEPENSES ELIGIBLES HT		MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 €	80 %	60 %	45 %	10 %
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 €			50 %	15 %
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 €			20 %	
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ENERGETIQUE »		+ 10 %			
ECRETEMENT du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles		100 %	90 %	80 %	50 %

Ouverture des avances aux ménages très modestes et modestes (30% des aides)

Le Bonus sortie de passoires permet d'obtenir 10% d'aides supplémentaires. Cela concerne les logements initialement en F ou en G et qui atteignent la note D après travaux

3. Les aides financières en 2025

c. Parcours accompagné



Scénario permettant 3 sauts de classes énergétiques pour un ménage aux revenus intermédiaires

PLAFONDS DES DEPENSES ELIGIBLES HT		MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 €			45 %	10 %
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 €	80 %	60 %	50 %	15 %
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 €				20 %
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ENERGETIQUE »		+ 10 %			
ECRETEMENT du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles		100 %	90 %	80 %	50 %

Ouverture des avances aux ménages très modestes et modestes (30% des aides)

Le Bonus sortie de passoires permet d'obtenir 10% d'aides supplémentaires. Cela concerne les logements initialement en F ou en G et qui atteignent la note D après travaux

3. Les aides financières en 2025

c. Parcours accompagné



Procédure

- Prendre **conseil** avec Toulouse Métropole Rénov'
- Contacter un **MAR** pour réaliser un audit et choisir un des scénarios de travaux
- Créer mon compte **MaPrimeRénov'**

Pour les ménages aux revenus très modestes ou modestes	Pour les ménages aux revenus intermédiaires ou supérieurs
monprojet.anah.gouv.fr	maprimerenov.gouv.fr

- Demander des devis à des **professionnels RGE**
- **Vérification** de l'éligibilité des devis avec le MAR
- **Demande de subventions** sur le site MaPrimeRénov' avec les devis non signés
- Une fois validé, **signer les devis et commencer les travaux**
- Une fois le chantier fini **demande le paiement** sur mon espace MaPrimeRénov' avec factures à l'appui.

Plus de détails sur la fiche pratique de ce dispositif à ce lien : [MPR Parcours accompagné](#)

3. Les aides financières en 2025

c. Parcours accompagné



Programme d'Intérêt Général (PIG)

Destinés aux propriétaires occupants et bailleurs, très modestes et modestes

- **+ 20 %** d'aides financières sur les travaux HT pour les ménages **très modestes**
- **+ 10 %** d'aides financières sur les travaux HT pour les ménages **modestes.**

Accessible pour tout parcours accompagné par un MAR

- Possibilité de cumuler avec les autres aides locales de Toulouse Métropole (prime éco-rénovation, prime solaire thermique)

*Rappel : les **taux d'écrêtement** à appliquer ne changent pas (respectivement **100%** et **90%** de la dépense TTC pour les ménages aux revenus très modestes et modestes)*

3. Les aides financières en 2025

c. Parcours accompagné

- Accessible uniquement en complément d'un dossier PIG
- Pour les **propriétaires occupants modestes et très modestes**, **3 000 €** pour un projet regroupant **l'ensemble des postes de travaux** suivants respectant les critères associés :

ACTION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES
Isolation de la toiture	Critères ANAH Utilisation de matériaux biosourcés
Isolation des murs donnant sur l'extérieur	Critères ANAH Utilisation de matériaux biosourcés
Isolation du plancher	Critères ANAH Utilisation de matériaux biosourcés
Remplacement des fenêtres et des portes-fenêtres, y compris fenêtres de toiture et double-fenêtres	Critères ANAH Sauf utilisation du PVC
Installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable	Equipements à énergies renouvelables Sauf PAC air-air
Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable	Equipements à énergies renouvelables
Installation d'un système de VMC	VMC ou VMR de type simple flux hygro B VMC double flux avec échangeur

3. Les aides financières en 2025

c. Parcours accompagné



Destinée uniquement au propriétaire occupant résident sur Toulouse Métropole

Primes éco-rénovation de Toulouse Métropole : max 8 500 €

Sur la base d'un audit énergétique MAR et travaux fait par des Pro RGE

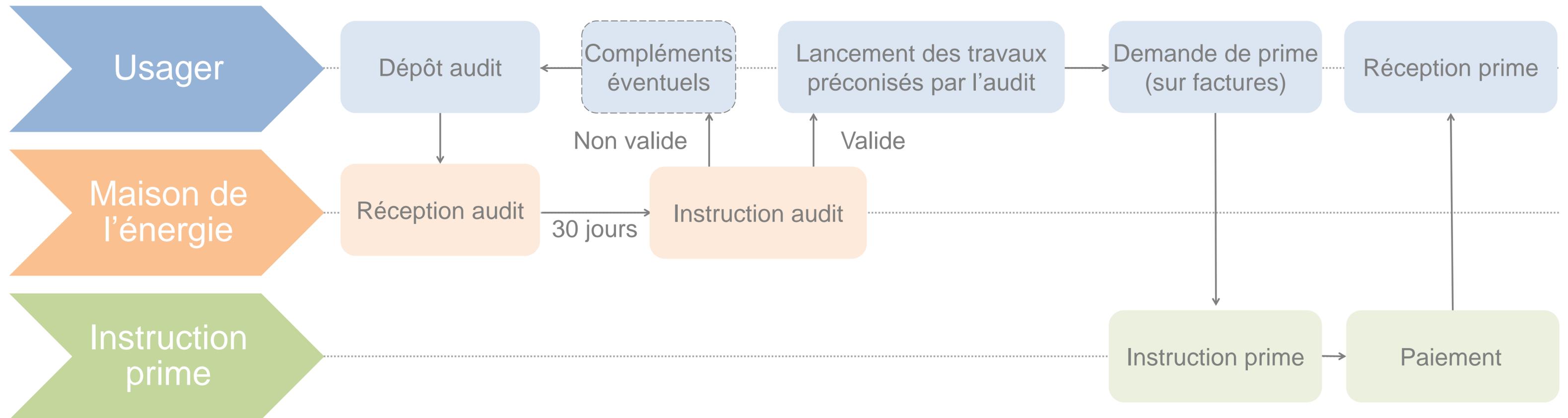
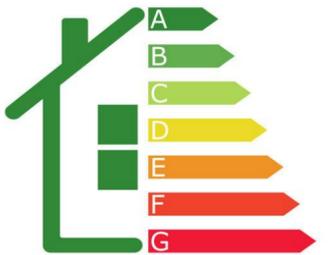
- Prime gain énergétique $\geq 40\%$: **1 000 €**
- Prime BBC rénovation : **3 500 €** mais **5 000 €** si les travaux $> 40\,000$ € TTC
- Si vous êtes éligible à l'une ou l'autre des deux primes précédentes, possibilité de bénéficier en plus d'un bonification pour l'usage de « **matériaux biosourcés** ». Bonus jusqu'à **2 500 €** ([plus de précisions sur les aides liées aux matériaux biosourcés](#))

3. Les aides financières en 2025

c. Parcours accompagné

Evolution 2024 : étape préalable de validation de l'audit MAR

➤ Déposé par le particulier, dossier unique jusqu'à la demande de prime sur factures



3. Les aides financières en 2025

c. Parcours accompagné



PLAFONDS DES DEPENSES ELIGIBLES HT		MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTERMEDIAIRES	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 €			45 %	10 %
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 €	80 %	60 %	50 %	15 %
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 €				20%
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ENERGETIQUE »		+ 10 %			
AIDES DU PIG DE TOULOUSE METROPOLE Uniquement pour les ménages très modestes ou modestes		+ 20 %	+ 10 %		
PRIME ECO-RENOVATION TOULOUSE METROPOLE Uniquement pour les propriétaires occupants		Jusqu'à 8 500 € (voir conditions)			
PRIME PROJET ECO-PERFORMANT		+ 3 000 € (voir conditions)			
PRIME SOLAIRE DE TOULOUSE METROPOLE Uniquement pour les propriétaires occupants		Jusqu'à 1 000 € (voir conditions)			
ECRETEMENT du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles		100%	90 %	80 %	50 %

3. Les aides financières en 2025

d. Dispositifs de financement



Eco-PTZ de l'Etat proposé par les banques partenaires

Un éco-PTZ par logement, éventuellement suivi d'un éco-PTZ complémentaire dans les 5 ans.

L'une des 3 options suivantes :

	Une ou plusieurs actions			Performance énergétique globale gain \geq 35% Classe \geq E	Assainissement collectif ANC
	1 action	2 actions	3 actions ou plus		
Montant maxi	15 000 € (7 000 € fenêtres)	25 000 €	30 000 €	50 000 €	10 000 €
Durée	3 à 15 ans			3 à 20 ans	3 à 15 ans

3. Les aides financières en 2025

d. Dispositifs de financement

Pour les ménages Modestes et Très modestes

- **Avance et prêt banque sociale** - type SACICAP PROCIVIS – permet d'avancer les subventions et/ou le reste à charge à taux 0% pour un dossier MPR
Accompagné
- **Prêt à l'amélioration de l'Habitat de la CAF** : maxi 1067 € à 1 %
- **Micro-crédit personnel** accompagné par un **travailleur social à initier auprès d'un centre social**
- 300 € à 3 000 € sur 6 à 36 mois avec un taux 3%

Banque partenaire : Crédit Municipal de Toulouse : 05 61 21 41 43 / finances-solidaires@credit-municipal-toulouse.fr

Exemple : 87€/ mois pour un prêt de 3 000 € sur 36 mois soit un total 3 140 €



3. Les aides financières en 2025

d. Dispositifs de financement



- **Prêt Avance Rénovation** qui est garanti par un fond public.

Lié au logement et non pas la personne.

Seuls les intérêts sont remboursés et non pas le capital (remboursé lors de la vente ou de la transmission par héritage)

Crédit Mutuel et Banque Postale

Exemples : 17 €/mois pour un prêt à 2% de 10 000 € - 37 €/mois pour un prêt à 1,5% de 30 000 €

- **Caisse d'avance Renov' Occitanie** : à destination des revenus modestes et très modestes (barème ANAH), Renov'Occitanie propose un dispositif d'avance de subvention pour la quote-part non avancée par l'ANAH, ce à concurrence de 20 000 € au maximum sur 18 mois jusqu'au 31/12/2025. Conditions : 40% de gain énergétique au minimum à réaliser sur les travaux de rénovation énergétique. Suivre le lien suivant : [La caisse d'Avance Renov'Occitanie - Renov'Occitanie](#)

Les points d'attention



4. Les points d'attention



- Faire attention aux **démarchages abusifs** (appels téléphoniques, demandes de réponse rapide...)
- Ne **pas signer de devis à domicile**, c'est interdit de la part des entreprises
- Pour les **devis signés sur les foires / salons**, il n'y a **pas de délai de rétractation**
- Ce qui a valeur légale est ce qui est **inscrit sur les devis**, vérifiez que tout ce dont vous avez parlé avec l'artisan figure bien sur le devis, qui doit être le plus détaillé possible, afin de vous garantir une prestation de qualité.
- **Ne pas hésitez à nous contacter, faire faire plusieurs devis et les comparer**
- Pour vous accompagner dans cette démarche, Toulouse Métropole Renov' ainsi que les professionnels partenaires de Toulouse Métropole ont réalisés des **Méthodes d'analyses de devis** pour différents poste de travaux.

Voici le lien pour les consulter : [Toulouse Métropole Renov' : Méthodes d'analyse de devis \(toulouse-metropole.fr\)](https://www.toulouse-metropole.fr/renov/methodes-d-analyse-de-devis)

4. Les points d'attention



- Notre site Internet décline quels sont **vos dispositifs** d'aides financières selon votre **statut d'occupation + foyer fiscal + projet : poste de travaux OU rénovation performante.**

AIDES FINANCIÈRES

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS
PROPRIÉTAIRES BAILLEURS
L'OFFRE RÉNOV'OCCITANIE
PARCOURS AROC / CAPEB
COPROPRIÉTÉS
PHOTOVOLTAÏQUE
FAQ



Toulouse Métropole Rénov'

Un accompagnement personnalisé à chaque étape du projet de rénovation énergétique de votre logement

Maison de l'Énergie 1 allée Jacques Chaban Delmas 31 500 Toulouse

Téléphone : 05 34 24 59 59

Courriel : renov@toulouse-metropole.fr

Site internet : www.Renov.toulouse-metropole.fr



Certificat d'Économie d'Énergie : par action OU pour une rénovation performante
Primes proposées par les fournisseurs d'énergie
4 janvier 2023

Qu'est-ce qu'un CEE ?

L'État oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants) à réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients afin de réduire nos émissions de GES.

Chaque fournisseur a un objectif quantitatif à respecter : X kWh économisés sur une période donnée.

L'État applique des pénalités financières pour les kWh non-économisés.

Chaque action qui permet de faire des économies d'énergie (exemple l'isolation du toit) est l'objet d'une fiche standardisée qui indique le nombre de kWh économisés. Les fiches sont disponibles sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Concrètement, je vais vendre les kWh économisés par mes travaux à un fournisseur d'énergie. En échange, j'obtiens de l'argent, un bon d'achat ou un prêt à taux bonifié. Chaque fournisseur fixe son prix ; je compare donc les offres avant de choisir.

5. Les sites internet

- Formulaire de contact en ligne :

[Toulouse Métropole Renov' : Demande de conseil \(toulouse-metropole.fr\)](https://toulouse-metropole.fr)

- MPR de l'ANAH

www.maprimerenov.gouv.fr/

- MPR Accompagné de l'ANAH

<https://monprojet.anah.gouv.fr/>

- Prime Eco-Rénovation de Toulouse Métropole :

<https://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-la-prime-eco-renovation>

- Éco-PTZ des banques

[Tout savoir sur l'Éco-prêt à taux zéro \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr)

Annuaire des diagnostiqueurs DPE :

<https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>



6. Documentations

- [Guide des aides financières 2025](#) (version mars 2025)
- [Guide pas à pas pour les demandes d'aides MaPrimeRénov'](#) (ANAH, juillet 2024)
- [Guide des règles d'or de Mon Accompagnateur Rénov'](#) (ANAH, 2024)





MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Temps pour les questions